

LE TESTAMENT DE L'EUCCHARISTIE.

“ Jésus prit du pain, et après avoir rendu grâces, il le rompit et le leur donna, disant : Ceci est mon Corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de Moi.

“ De même, après le souper, il prit le calice, disant : Ce calice est le nouveau Testament en mon Sang, qui sera répandu pour vous . . ”

Selon S. LUC, XXII, 19 et 20.

Je trouve, dans ce mot de *Testament*, je ne sais quoi qui me frappe, qui m'attendrit. C'est ici un testament ; c'est l'assurance de mon héritage ; mais il faut qu'il en coûte la mort à celui qui le fait !

Ce qui paraît en ces paroles, par le rapport qu'elles ont avec les anciennes figures, c'est que le sang de Jésus-Christ, versé à la croix, *est le sang du nouveau Testament*, c'est-à-dire le sang versé pour lui donner toute sa force. Il y a des testaments dont la loi est qu'ils soient écrits de la main du testateur ; mais la loi du testament de Jésus-Christ, c'est qu'il devait être confirmé et comme tout écrit de son sang. L'instrument de ce testament et l'acte où il est écrit, c'est l'Eucharistie. Les promesses de Jésus-Christ et du nouvel héritage nous sont faites par la mort de Jésus-Christ, qui nous tire par là de l'enfer et nous assure le ciel ; et l'acte où cette promesse est rédigée, l'instrument où la volonté et la disposition de notre Père est écrite, cet acte, cet instrument est tout écrit de son sang : son *testament*, en un mot, c'est l'Eucharistie. (*Médit.*, Cène, I, LXI.)

BOSSUET.